Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_165-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_165

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Garantie d'emprunt au bénéfice de Grand Delta Habitat - Vidauban - Opération de construction de 28 logements locatifs sociaux en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) - "Les Rives d'Argens"

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Frédéric MARCEL, Sophie DUFOUR pouvoir à Guy DEMARTINI, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FRANCIN pouvoir à Stéphan CERET, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Grégory LOEW, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_165-DE

Le Conseil d'agglomération a reconnu d'intérêt communautaire « l'octroi de garanties pour les emprunts contractés par les opérateurs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de logements locatifs sociaux » par délibération n°2006.042 du 26 juin 2006.

Par délibération n°C_2010_129 du 16 décembre 2010, le Conseil d'agglomération a approuvé le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, dont l'un des objectifs est de renforcer l'offre de logements locatifs sociaux.

La Société Anonyme (SA) « Grand Delta Habitat » procède à l'acquisition sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 26 logements locatifs sociaux, sur la commune de Vidauban, avenue du Président Wilson. Cette opération, « les Rives d'Argens », a été agréée par décision de la Préfecture du Var (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) le 15 novembre 2016 (n°2016 83 050 00007).

Pour financer cette opération, la SA « Grand Delta Habitat » a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant de 2 518 761€ (*deux millions cinq cent dix-huit mille sept cent soixante et un euros*) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°79652, constitué de 4 lignes de prêt.
Les caractéristiques du prêt sont celles contenues dans le contrat annexé à la délibération.

La SA « Grand Delta Habitat » sollicite la Communauté d'Agglomération Dracénoise afin qu'elle garantisse ce prêt à hauteur de 50% conformément à la délibération en date du 11 avril 2012 (n°C_2012_023) relative aux modalités d'octroi des aides au logement social. Cette garantie serait accordée pour la durée totale du prêt. En contre partie de la garantie, 10% des logements seront réservés au contingent de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, soit au total 7 logements compte tenu par ailleurs de la subvention octroyée. La société sollicite en parallèle le département du Var pour obtenir une garantie sur le solde du prêt.

Les garanties d'emprunt sont régies par les dispositions du Code Civil (article 2288 et suivants) et du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2252-1 et suivants applicables aux EPCI par renvoi de l'article L.5111-4 et D.1511-30 et suivants).

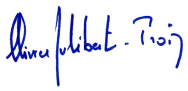
En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 13 septembre 2018, il est proposé au conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- accorder la garantie de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à la SA « Grand Delta Habitat » à hauteur de 50 %, pour le remboursement selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du prêt n°79652 constitué de 4 lignes, d'un montant total de 2 518 761€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- accorder la garantie de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et sur l'ensemble des sommes,
- autoriser la Communauté d'Agglomération Dracénoise, sur simple notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à la SA « Grand Delta Habitat » pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,
- dire qu'en contrepartie de cette garantie, 10 % des logements, soit 2 logements, sont réservés au contingent de la Communauté d'Agglomération Dracénoise,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_165-DE

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, par 62 voix pour
1 abstention(s) :
Thierry RUDNIK
décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.